



L'Intersyndicale des Enseignants de l'Education Nationale des Hautes-Pyrénées

à

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
des Hautes-Pyrénées

Les Enseignants du Service Public de l'Education Nationale sont profondément indignés par le courrier que vous co-signez, avec le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Bagnères-de-Bigorre et ... le Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique. Ce courrier à destination des élèves et parents des collèges les invitant à des réunions d'information sur « la politique de l'emploi et de la formation professionnelle menée par le gouvernement », s'adresse indifféremment aux usagers du Service Public et de l'enseignement privé catholique.

Outre le fait que ces réunions ressemblent, dans la période de pré-campagne électorale, à des actions de propagande pour la formation professionnelle par apprentissage hors Education nationale, une première à notre connaissance dans notre département, nous dénonçons la nouvelle entorse au principe de laïcité qu'elles constituent.

En effet, le DASEN étant en charge des services de l'EN (public et privé), il n'était nullement besoin de demander l'onction d'une autorité religieuse pour diffuser l'information.

Par ailleurs, ce sont 3 collèges publics qui doivent assurer la logistique de cette opération, alors qu'elle est ouverte à tous, et que vous connaissez les difficultés auxquelles les services administratifs des établissements publics sont confrontés par la faute des coupes claires décidées par ce gouvernement dans le budget de l'EN. Le secteur privé, s'il est également touché, l'est proportionnellement bien moins que le Service Public d'Education.

Rien n'empêchait le DASEN que vous êtes de mettre en place des réunions différentes pour l'enseignement public et l'enseignement privé.

Enfin, il nous faut rappeler que le principe de laïcité de l'enseignement public est inscrit dans la loi et qu'il permet de maintenir à l'écart de toute pression liée à des convictions religieuses, les élèves et les personnels qui vivent ensemble dans les établissements du Service Public. Ce principe ne saurait être remis en question sans générer des tensions incompatibles avec la sérénité à laquelle nos élèves et nos collègues ont droit.

Il prévoit l'absence d'instruction religieuse dans les programmes, la laïcité des personnels et l'interdiction de tout prosélytisme dans les établissements publics.

Les représentants de l'Etat de notre département tenteraient-ils de gommer les différences fondamentales qui existent entre enseignement public et enseignement confessionnel ? Chercheraient-ils à banaliser par des opérations de cette nature la dérive évidente du pouvoir actuel en matière de laïcité ? Voudraient-ils faire revenir les usagers du Service Public d'Education dans le giron de l'église ?

Rappelons que lors du désormais célèbre discours de Latran, le Président de la République, aujourd'hui candidat à sa propre succession, avait tracé la voie de cette remise en question de la séparation de l'église et de l'Etat actée par la loi de 1905.

Notre système éducatif, et singulièrement, les établissements publics sont particulièrement malmenés par les dirigeants qui nous gouvernent. Vous comprendrez que nous ne pouvons rester muets devant cette opération de propagande qui voudrait faire oublier tous les mauvais coups que nous avons reçus depuis la dizaine d'années qu'ils occupent les postes clefs de l'Etat.

C'est pourquoi nous adressons ce jour un communiqué de presse aux médias locaux.

Tarbes le 13 mars 2012